La signature de la déclaration franco-allemande

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

D'aucuns font observer qu'il a pris des engagements et qu'il les a violés. On cite les cas de l'Autriche et de la Tchécoslovaquie et l'on dit : « Rien ne prouve que la promesse relative à l'Alsace-Lorraine sera mieux tenue ». A cela, il convient de répondre que c'est à nous qu'il appartient de faire respecter cette promesse.

Certes, la déclaration franco-allemande serait pleine de périls si elle nous affaiblissait, par exemple en détendant les liens qui nous unissent à l'Angleterre. Mais tel n'est pas le cas. M. Chamberlain a approuvé le protocole signé mardi.

Au surplus, dans son texte même, les signataires se réservent de se concerter chaque fois qu'ils le jugeront utile avec les gouvernements pour lesquels ils nourrissent des sentiments particuliers d'amitié. Rien dans ce document n'est donc de nature à nuire, en quoi que ce soit, à l'Entente cordiale.

Ajoutons qu'il n'affaiblit pas davantage l'axe Rome-Berlin ; et c'est ce qu'on a bien soin de souligner dans ces deux capitales.

René ROUSSEAU.

M. VON RIBBENTROP *prenant congé du* COLONEL BROSSE, *de la maison militaire du président de la République, à sa sortie de l'Elysée.* (Ph. Fulgur.)

Paris, 6 décembre. — La gare des Invalides était, mardi matin, somptueusement décorée de draperies rouge et or et de plantes vertes, de faisceaux de drapeaux français et allemands. Des gardes municipaux formaient une haie d'honneur depuis le quai jusqu'à l'entrée de la gare.

Une demi-heure avant l'arrivée du train amenant de Compiègne le wagon où avaient pris place M. von Ribbentrop et sa suite, wagon qui avait été détaché du Nord-Express et aiguillé par Creil, sur la ligne de la grande ceinture jusqu'à la gare des Invalides, de nombreuses personnalités étaient déjà présentes. Il y avait là l'élite de la colonie allemande, dont certains membres portaient à la boutonnière l'insigne hitlérien. Les arrivants étaient filtrés par un sévère service d'ordre.

L'ambassadeur d'Allemagne, M. et Mme Bonnet, MM. Léger, Rochart, Coulondre, Lozé, d'autres hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay, M. Le Besnerais, directeur général de la S.N.C.F. ; M. Scapini, député, président du Comité France-Allemagne ; les attachés militaires allemands en uniforme, attendaient M. von Ribbentrop.

Le train est lentement entré en gare. A 11 h. 10, et aussitôt, M. von Ribbentrop, sa femme, les personnalités de sa suite sont descendus de leur wagon-salon. M. von Ribbentrop était vêtu d'un costume noir ; il était souriant. M. Bonnet et lui se sont longuement serré la main et le ministre allemand a déclaré en français :

« Je suis très heureux d'être en France et de faire votre connaissance. J'ai vu, ce matin, une France très belle sous le soleil. »

Après les présentations d'usage, les personnalités se sont dirigées vers la sortie, et M. von Ribbentrop a fait le salut nazi devant chacun des membres de la colonie allemande alignés sur le quai. Il s'est refusé ensuite à faire une déclaration devant le microphone d'une grande compagnie de radiodiffusion parisienne.

A l'Elysée

M. von Ribbentrop et sa suite sont arrivés à l'Hôtel Crillon à 11 h. 20. Les curieux étaient maintenus à distance par le service d'ordre.

A midi 15, M. von Ribbentrop, en grand uniforme, sortait de l'hôtel, montait en voiture et, par l'avenue Gabriel, le cortège se dirigeait vers le palais de l'Elysée.

A son arrivée, le ministre des Affaires étrangères du Reich fut accueilli en haut du perron d'honneur par M. Lozé, ministre plénipotentiaire, introducteur des ambassadeurs, et le colonel Brosse, commandant militaire du palais. Il fut immédiatement introduit dans le cabinet de travail du président de la République.

L'entretien du chef de l'Etat avec le ministre des Affaires étrangères du Reich se prolongea pendant vingt-cinq minutes environ.

A midi 45, M. von Ribbentrop prit congé du président de la République. En descendant les marches du perron d'honneur, le ministre allemand s'est prêté en souriant avec la meilleure grâce aux exigences des nombreux photographes qui se tenaient dans la cour du palais.

A l'hôtel Matignon

A 13 h., M. Daladier a offert, à l'Hôtel Matignon, un déjeuner auquel assistaient M. et Mme von Ribbentrop et les membres de la délégation allemande ; MM. Chautemps, Bonnet, Henri Bérenger, Mistler, Léger, Coulondre, Clapier, Jules Henry, Charveriat directeur des affaires politiques et commerciales ; Rozat, Lozé, Chataigneau, secrétaire général de la présidence du Conseil ; le général Decamp, chef du cabinet militaire de M. Daladier, et quelques autres personnalités.

Quand l'automobile du ministre allemand arriva rue de Varenne, les plantons de la Garde républicaine présentèrent les armes.

M. von Ribbentrop répondit par le salut hitlérien.

Le déjeuner eut lieu aussitôt dans la grande salle du Conseil, fleurie et décorée de plantes vertes.

La signature de la déclaration dans le grand salon de l'Horloge au Quai d'Orsay

Après le déjeuner, à 15 h. 40, précédés de deux huissiers et de M. Lozé, chef du protocole, M. von Ribbentrop et M. Georges Bonnet ont fait leur entrée au Quai d'Orsay, dans le grand salon de l'Horloge.

Après avoir posé pendant quelques instants pour les photographes et les actualités cinématographiques, les deux ministres s'installèrent au bureau Louis XVI, qui avait été placé devant la cheminée monumentale.

Quatre grands fauteuils y étaient réservés aux deux ministres, au comte von Welczeck et à M. Coulondre.

Face au bureau étaient rangés plusieurs sièges pour les hauts fonctionnaires des deux ministères des affaires étrangères de France et d'Allemagne.

Les grands lustres du salon étaient allumés ; les projecteurs des appareils de cinéma mettaient en valeur les dorures du plafond et des murs.

Le comte von Welczeck se tenait à côté du chef de la Wilhelmstrasse et M. Alexis Léger, à côté de M. Georges Bonnet.

M. von Ribbentrop apposa aussitôt sa signature sur le texte allemand de la déclaration tandis que M. Georges Bonnet signait le texte français.

Celui-ci fut soumis ensuite à la signature du ministre allemand des Affaires étrangères pendant que M. Georges Bonnet revêtait de sa signature le texte allemand.

La déclaration était imprimée sur du velin crème bordé d'un simple filet rouge. Elle était établi en double exemplaire dans les deux langues.

La cérémonie de la signature dura à peine quelques minutes.

Les deux ministres des Affaires étrangères conversent ensuite jusqu'à 18 heures 25

A 15 h. 45, M. Georges Bonnet et M. von Ribbentrop accompagnés de M. Alexis Léger, du comte von Welczeck et de M. Schmidt, interprète à la Wilhelmstrasse, gagnèrent le cabinet du ministre des Affaires étrangères de France, où commencèrent les conversations politiques.

Seules les quatre personnalités suivantes sont entrées dans le bureau du ministre des Affaires étrangères après la signature : M. Georges Bonnet, M. von Ribbentrop, M. Alexis Léger et le comte von Welczeck.

Les entretiens entre les ministres des affaires étrangères de France et d'Allemagne se sont prolongés jusqu'à 18 h. 25.

Les ministres français et allemand se sont rendus ensuite au salon de l'Horloge où ils ont reçu les journalistes allemands et les représentants de la presse diplomatique française.

Le communiqué officiel

A l'issue des conversations, M. Georges Bonnet a donné à la presse lecture du communiqué suivant qui a été publié en français et en allemand :

« La visite à Paris du ministre des Affaires étrangères du Reich, le 6 décembre, a fourni l'occasion d'un large échange de vues franco-allemand.

» Au cours des entretiens qui ont eu lieu entre M. von Ribbentrop et M. Georges Bonnet, il a été procédé à l'examen des principaux problèmes européens et, plus particulièrement, de ceux qui concernent directement les rapports politiques et économiques entre la France et l'Allemagne.

» Il a été reconnu, de part et d'autre, que le développement des relations entre les deux pays sur la base de la reconnaissance formelle de leur frontière, servirait non seulement leurs intérêts communs, mais constituerait une contribution essentielle au maintien de la paix.

» C'est dans cet esprit que les ministres des affaires étrangères des deux pays ont signé une déclaration qui, tout en reservant les relations particulières des deux gouvernements avec des puissances tierces, exprime leur volonté de collaboration pacifique dans un respect mutuel, et marque ainsi un pas important dans la voie de l'apaisement général. »

Les déclarations des deux co-signataires

M. VON RIBBENTROP :

« Deux grandes nations se déclarent prêtes, après de sérieux différends dans le passé, à établir des rapports de bon voisinage pour l'avenir... »

M. von Ribbentrop a lu ensuite en allemand, puis en français, une déclaration.

Puis, M. G. Bonnet a lu la sienne qui fut immédiatement traduite en allemand par M. Schmidt, l'interprète de la Wilhelmstrasse.

Ces déclarations que nous publions ci-après, furent enregistrées, puis radiodiffusées dans la soirée.

Voici le texte de la déclaration de M. Joachim von Ribbentrop :

« Avec la déclaration d'aujourd'hui, la France et l'Allemagne, tenant compte de la base solide que constitue l'amitié qui les lie à d'autres Etats, sont tombés d'accord pour mettre fin à leurs conflits de frontières séculaires et, en reconnaissant réciproquement leur territoire, pour faciliter la voie à une reconnaissance et à une considération réciproque de leurs intérêts vitaux nationaux.

» En tant que partenaires égaux en droit, deux grandes nations se déclarent prêtes, après de sérieux différends dans le passé, à établir des rapports de bon voisinage pour l'avenir.

» Avec cette déclaration de leur bonne volonté, ils expriment la conviction qu'il n'existe, en fait, entre eux, aucune opposition d'ordre vital qui puisse justifier un sérieux conflit.

» Les intérêts économiques des deux pays se complètent. L'art allemand et la vie spirituelle de l'Allemagne doivent à la France des inspirations de valeur, de même que, de son côté, l'Allemagne a souvent enrichi l'art français. »

« La considération que le courage du peuple français et du peuple allemand leur ont valu pendant la guerre mondiale, peut, dans la paix, trouver son complément naturel et s'accroître encore grâce au courage et aux efforts dont chaque peuple fait preuve dans son travail.

« Aussi, suis-je convaincu que la déclaration franco-allemande d'aujourd'hui servira à écarter les préjugés historiques.

« Les sentiments qu'éprouve le peuple allemand à l'égard d'une nouvelle orientation des rapports entre les deux Etats, se sont manifestés par l'accueil chaleureux qui a été réservé à Munich au président du Conseil français, M. Edouard Daladier. Les nombreuses manifestations de sympathie dont j'ai pu être le témoin, pendant les quelques heures de mon séjour à Paris, montrent de même combien ces sentiments sont partagés par la population française.

« J'espère que la déclaration d'aujourd'hui ouvre une nouvelle ère dans les rapports entre nos deux peuples.

M. GEORGES BONNET :

« Je me félicite de la signature de cette déclaration qui met fin à un long débat historique... »

Voici le texte de l'allocution de M. Georges Bonnet :

« Je voudrais, tout d'abord, saluer M. le ministre des Affaires étrangères du Reich allemand, que nous sommes très heureux d'accueillir et dont la présence ici souligne la portée du document que nous venons de signer.

« Les efforts du gouvernement français comme ceux de tous ses prédécesseurs ont toujours tendu, avec la même sincérité, au maintien et à l'organisation de la paix.

« L'aménagement de relations de bon voisinage entre la France et l'Allemagne, ainsi que l'expression de leur volonté commune de développer des relations pacifiques, constitue un élément essentiel de cette entreprise.

« C'est pourquoi, je me félicite, hautement, de la signature de cette déclaration franco-allemande qui, en reconnaissant solennellement les frontières existantes, met fin à un long débat historique et ouvre la voie à une collaboration que doit faciliter la conviction qu'il n'existe entre les deux pays aucun différend de nature à mettre en cause la base pacifique de leurs rapports.

« Cette conviction se trouve renforcée par l'appréciation mutuelle de la valeur des échanges intellectuels qui ont toujours existé entre les deux nations, et par l'estime réciproque que se doivent les deux peuples qui, après avoir confronté leur héroïsme pendant la guerre mondiale, entendent travailler aujourd'hui dans une atmosphère de compréhension et de paix.

« D'autre part, je ne doute pas que cette déclaration commune n'apporte à l'apaisement général une contribution dont l'avenir confirmera toute la valeur. Elle marque une étape particulièrement importante dans cette œuvre de réconciliation et de coopération à laquelle la France souhaite ardemment voir tous les peuples s'associer. »

A 18 h. 35, les déclarations de M. Georges Bonnet et de M. Von Ribbentrop étant terminées, les ministres français et allemand s'approchent du buffet. M. Von Ribbentrop entame une conversation avec M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin et avec M. Giraudoux.

Une visite qui n'était pas prévue : celle de l'ambassadeur d'Italie au chef de la Wilhelmstrasse

Venant du Quai-d'Orsay, M. Von Ribbentrop et sa suite sont rentrés à 18 h. 55 à l'hôtel Crillon, où s'est présenté à 19 h. M. Guariglia, ambassadeur d'Italie à Paris. Le diplomate italien a été introduit, quelques minutes après son arrivée, auprès du ministre des Affaires étrangères du Reich.

A 19 h. 45, M. Guariglia sortit de l'hôtel.

Interrogé par les journalistes présents sur le but de sa visite, l'ambassadeur répondit :

— C'est purement et simplement une visite de courtoisie.

— Cette visite était-elle prévue, lui demanda alors un journaliste.

— Non, répondit simplement le diplomate italien.

Le diner au Quai d'Orsay

M. Georges Bonnet et Mme Bonnet ont donné à 21 h., en l'hôtel des Affaires étrangères, en l'honneur de M. von Ribbentrop et de Mme von Ribbentrop, un diner auquel assistaient : le comte von Welczeck, ambassadeur du Reich, et la comtesse von Welczeck ; des membres de la délégation allemande, les ministres de la Justice, de l'Intérieur, des Finances, le président de la commission des finances du Sénat, les ministres de l'Air, des Travaux publics, du Commerce, le président de la commission des affaires étrangères du Sénat, M. Aimé Berthod, sénateur, ancien ministre ; M. Mistler, président de la commission des affaires étrangères de la Chambre ; le directeur du cabinet du président du Conseil, M. Léger, ambassadeur de France, secrétaire général du ministère des affaires étrangères ; M. Coulondre, ambassadeur de France à Berlin et Mme Coulondre ; le directeur du ministère des affaires étrangères et plusieurs personnalités parisiennes.

Ce matin, le ministre du Reich déposera une couronne sur la tombe du Soldat inconnu

M. von Ribbentrop se rendra ce matin, à l'Arc de Triomphe, où il déposera une couronne de fleurs sur la tombe du Soldat Inconnu. Il visitera ensuite la maison de Gœthe, la maison allemande, et fera probablement une visite au musée du Louvre.

CONTRE LES PERSÉCUTIONS

Le Bureau de la Confédération nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, au nom du droit et de la liberté, tient à joindre sa protestation vigoureuse à toutes celles déjà exprimées contre les violences inqualifiables dont viennent d'être victimes, en Allemagne, des milliers d'êtres humains, sous le seul et inadmissible prétexte de leur origine et de leur religion. 41494

L'ÉTUDE DU BUDGET A LA COMMISSION des FINANCES

Les crédits pour la marine militaire sont en augmentation de trois milliards et demi

La motion socialiste sur un projet d'amnistie pour faits de grève est repoussée

Paris, 6 décembre. — La commission des finances de la Chambre a adopté mardi matin, le budget de l'Imprimerie nationale.

Elle a examiné ensuite les crédits de la marine militaire.

M. Candace, rapporteur, a exposé que ce budget s'élève pour 1939, à 8.175 millions dont 5.500 millions figurent au compte des investissements. Ces crédits sont en augmentation de 3.500 millions sur ceux qui avaient été votés en 1938, mais, en réalité, la différence est loin d'être aussi importante, car des insuffisances ont dû être comblées en cours d'exercice à concurrence de plus d'un milliard.

La plus grande partie de l'augmentation reelle proylent de l'accélération des constructions navales, des travaux pour la défense des côtes et la défense contre avions.

Le rapporteur a souligné la nécessité d'une amélioration substantielle de la situation matérielle des officiers et equipages.

La commission a approuvé les propositions du rapporteur.

Au début de sa réunion de l'après-midi, la Commission des finances avait à se prononcer sur la motion socialiste de M. Gouin, déposée la semaine dernière et demandant au gouvernement de ne pas prendre de sanctions contre les fonctionnaires pour faits de grèves et de déposer à la rentrée un projet d'amnistie.

La question préalable a été opposée à cette motion par M. Malvy et tous ses collègues radicaux-socialistes qui ont fait ressortir qu'il n'appartenait pas à la Commission de se substituer à la Chambre sur une question de politique générale.

A la suite de cette intervention, la question préalable a été votée par 24 voix contre 20 et la motion socialiste s'étant trouvée ainsi écartée, la Commission a poursuivi l'étude du budget.

Ont voté contre la question préalable les communistes, les socialistes, deux radicaux-socialistes et les deux représentants de l'Union socialiste et républicaine.

Sept radicaux-socialistes sur neuf ont voté « pour » avec les représentants des partis du centre.

Ensuite, la Commission des finances a continué l'étude du budget de 1939, par l'examen du budget du travail. M. Ramette, rapporteur particulier, a proposé d'adopter les divers chapitres du budget sous réserve de quelques modifications. La Commission a réservé les chapitres sur les traitements des services régionaux des assurances sociales et le fond national de chômage.

La Commission a examiné ensuite le budget des finances qui a été adopté.

Aujourd'hui, la Commission terminera l'examen du budget 1939 et entendra plusieurs membres du gouvernement sur les chapitres réservés, ainsi que M. Reynaud, sur la loi des finances.

Nouvelle baisse du taux d'intérêt des bons du Trésor

Paris, 6 décembre. — Par arrêté du ministre des Finances, le taux annuel d'intérêt des bons ordinaires du Trésor à 6 mois, est ramené à partir de mercredi de 2,75 à 2,50 pour cent. Le taux de l'intérêt des bons de cette catégorie avait déjà été réduit le 17 novembre dernier de 3,50 à 3,25 pour cent, et, le 24 du même mois, de 3,25 2,75 pour cent.

— Le ministre italien des Corporations, M. F. Lantini est arrivé mardi à Berlin sur l'invitation du Dr Ley, chef du Front allemand du travail.

AU CONSEIL DES MINISTRES

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Paris, 6 décembre. — Les membres du Gouvernement se sont réunis en Conseil des ministres, mardi matin, à 10 h., au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

Le Conseil a été consacré en majeure partie à l'exposé de M. Georges Bonnet sur la situation internationale. Le ministre des Affaires étrangères a mis ses collègues au courant des manifestations antifrançaises qui se sont déroulées récemment en Italie, de l'action diplomatique qui en a été la conséquence et les satisfactions obtenues par le gouvernement français, à ce sujet.

Les conversations franco-allemandes ont, par ailleurs, fait l'objet d'un examen approfondi.

L'ordre du jour des debats parlementaires n'a pu encore être examiné. Il se peut que de nouvelles délibérations gouvernementales y soient consacrées dans la matinée de jeudi, mais le président du Conseil a fait observer, qu'en raison des événements, il ne savait encore s'il lui serait possible de convoquer ses collaborateurs à une nouvelle réunion d'ici jeudi.

Suivant les renseignements recueillis à l'issue du Conseil, le gouvernement accepterait la discussion immédiate des interpellations sur la politique générale. On estime généralement que ce débat occuperait les journées de jeudi et de vendredi.

L'examen par la Chambre du budget de 1939 viendrait aussitôt après. Quant à la réforme électorale, la Chambre pourrait, le cas échéant, en entreprendre la discussion en séance du matin.

Signalons enfin, que M. Paul Reynaud a entretenu le Conseil des travaux du « Comité de la hache. »

A l'issue des deliberations qui se sont terminees à 11 h. 20, le communiqué suivant a été remis à la presse :

« M. Edouard Daladier, président du Conseil, a soumis à la signature du président de la Republique un décret convoquant les Chambres pour le 8 décembre.

» M. Paul Marchandeau, garde des Sceaux, a fait signer un mouvement judiciaire nommant : avocat général à la Cour de cassation, M. Chabrier, procureur général, à Amiens. Procureur général à Amiens, M. Bouet, procureur de la République, à Montpellier. Premier président de la Cour de Pau, M. Goutiou, président de Chambre à la Cour de Toulouse.

» M. Paul Reynaud, ministre des Finances, a soumis à la signature du président de la République un décret pris sur le rapport du Comité de réorganisation administrative, interdisant, sous réserve de dérogations prévues aux décrets-lois, la création d'emplois nouveaux dans les cadres des administrations, services, offices, établissements et régies de l'Etat. Cette interdiction s'étend aux départements et communes de plus de 5.000 habitants, aux régies et établissements publics de ces collectivités, ainsi qu'aux services concédés qui font appel au concours financier d'une collectivité publique et aux compagnies de navigation maritime ou aérienne subventionnées.

» M. de Chappedelaine, ministre de la Marine marchande, a fait signer un décret relatif aux congés payés dans la marine.

» Le Conseil a décidé que les deplacements ministériels seraient suspendus pendant le mois de décembre. »

A la veille de la rentrée parlementaire

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Si le débat budgétaire peut s'engager au plus tard jeudi 15 décembre, on considère qu'il resterait peu de chances aux partisans de la représentation proportionnelle d'obtenir le débat immédiat qu'ils souhaitent et pour lequel ils n'auraient l'appui, ni des socialistes, ni des communistes, pour des raisons de tactique parlementaire.

On souligne, en outre, que tous les elements du centre, quelles que soient leurs aspirations à l'égard du nouveau mode de scrutin, seraient amenés à tenir ces considérations comme secondaires en presence des résultats tangibles de l'action gouvernementale que M. Daladier exposera jeudi peut-être.

M. Daladier ne manquera pas de faire état du rendement des décrets-lois, de l'échec de la grève générale et du renforcement de l'autorité gouvernementale qui en a suivi, ainsi que le l'heureuse conclusion de la visite de M. von Ribbentrop à Paris.

On estimait mardi soir à la Chambre, que la nouvelle majorité saura se dégager de toutes préoccupations secondaires pour ne songer qu'à assurer la continuité de l'œuvre de relèvement national entreprise, et déjà en partie exécutée par le gouvernement.

Une sensible amélioration de notre balance commerciale en novembre

Paris, 6 décembre. — Le ministère des Finances communique ce qui suit :

Alors que, pour les dix premiers mois de l'année courante, le déficit mensuel de la balance commerciale atteignait, en moyenne, 1.360 millions de francs il ne s'est élevé qu'à 812 millions en novembre 1938. Le résultat est d'autant plus réconfortant qu'au mois de novembre 1937, le montant de nos importations avait excédé de 1.552 millions celui de nos exportations.

Il convient surtout de rechercher les causes de cette amélioration dans l'augmentation de nos exportations. Celles-ci se sont montées, en effet, à 3.058 millions contre 2.830 au mois d'octobre 1938 et 2.385 millions en novembre 1937. Toutes les grandes catégories de marchandises sont en progression, qu'il s'agisse d'objets d'alimentation (53 millions), des matières necessaires à l'industrie (57) ou des objets fabriqués (119 millions)

Parmi les principaux produits dont l'exportation est en progrès par rapport au mois dernier, il y a lieu de relever les fruits de table (50 millions), les peaux et pelleteries (13 millions), les objets d'art et de luxe (49 millions), les produits chimiques (21 millions), les ouvrages en métaux (16 millions).

Cette progression ne resulte pas exclusivement de l'ajustement des prix des marchandises exportées à la valeur de la monnaie puisque si l'on considère les tonnages, on remarque dans l'ensemble une augmentation en poids de 176.000 tonnes comparativement à ceux du mois précédent

Des manifestations antifrançaises à Rome et à Turin

La déclaration de M. Chamberlain aux Communes a causé de la déconvenue en Italie

Rome, 6 décembre. — Une certaine effervescence a régné mardi matin dans le centre de Rome. Quelques centaines d'étudiants ont parcouru les principales artères de la ville en chantant des hymnes patriotiques et en poussant çà et là des cris de « Tunisie ! Tunisie ! ». En prévision d'une éventuelle démonstration devant l'ambassade de France, des cordons de police défendaient l'accès de la place Farnèse.

Devant le siège de la Fédération provinciale fasciste, le secrétaire général, M. Ipolito, a harangué les manifestants déclarant en substance que « l'Italie est conduite par un chef qui sait faire valoir ses droits et que le peuple italien peut avoir la certitude du triomphe final de l'Italie. »

Les déclarations de l'orateur ont été ponctuées par les cris de « Tunisie ! Tunisie ! »

D'autre part, les étudiants ont manifesté devant le bureau de voyages français, qui a dû être fermé pendant un quart d'heure à la demande du commissaire de police.

A Turin

Rome, 6 décembre. — On mande de Turin à « La Tribuna » :

Mardi matin, les élèves-instituteurs auxquels s'étaient joints les étudiants des autres établissements, ont formé un cortège qui a parcouru les rues centrales de la ville en chantant les hymnes de la patrie et en criant « Nous voulons Tunis et la Corse ». De nombreuses cartes portaient les mots « La Corse est italienne, ou Tunis fait partie des justes revendications italiennes dans la Méditerranée occidentale. »

L'Italie croyait être assurée de la neutralité anglaise

Rome, 6 décembre. — La déclaration de M. Chamberlain aux Communes, touchant le point de vue du gouvernement anglais sur les revendications italiennes en Méditerranée occidentale, a causé une vive surprise dans les milieux romains.

On admettait généralement, dans les milieux politiques romains, que la Grande-Bretagne était trop désireuse de ne pas compromettre le rapprochement avec Rome pour intervenir d'une façon quelconque dans la question soulevée tout d'abord à la Chambre italienne. Aussi la déconvenue n'en est-elle que plus sensible.

« Cette attaque diplomatique non provoquée contre la France avec laquelle nous sommes si étroitement associés, déclare Lord Samuel, est une singulière méthode pour gagner le bon vouloir et rétablir l'amitié »

Londres, 6 décembre. — Dans un discours qu'il a prononcé lundi soir, à Liverpool, lord Samuel a déclaré :

« Au moment où le premier ministre se dispose à se rendre à Rome, l'indifférence absolue des dictateurs pour l'opinion britannique a été illustrée par la manifestation délibérément préparée contre la France et par des menaces non déguisées d'agression.

« Il se peut que ces menaces ne visent qu'à rendre plus facilement accessibles des objectifs secondaires ayant trait au canal de Suez et aux communications avec l'Abyssinie, mais cette attaque diplomatique non provoquée contre un pays avec lequel nous sommes si étroitement associés est une singulière méthode pour gagner le bon vouloir et rétablir l'amitié.

« L'opinion publique britannique devrait insister pour que l'on fît clairement entendre à l'Italie que notre gouvernement ne saurait entretenir des relations cordiales avec ceux qui se déclarent eux-mêmes les ennemis de nos amis ».

L'organe italien fasciste de Tunis parle d'une « ridicule barrière de cartes contre l'histoire et le droit de l'Italie »

Tunis, 6 décembre. — L'organe italien fasciste « Unione » s'attache à présenter comme d'une importance minime la portée du voyage de M. Daladier en Tunisie et en Corse.

« Le voyage de M. Daladier, écrit-il, était déjà préparé et fixé pour janvier et par conséquent, la pointe dirigée sur Tunis a été fixée pour polariser l'attention de l'opinion publique sur des questions tenant particulièrement à cœur aux Français qui s'aperçoivent de l'embarassante situation créée à la France par l'expansion italienne, conséquence directe de sa position impériale, soit en Méditerranée, soit en Afrique ou dans la mer Rouge ».

Le journal publie ces commentaires sous un gros titre qui s'étend sur quatre colonnes de la première page : « Ridicule barrière de cartes contre l'histoire et le droit de notre gent ».

La Commission des colonies et pays de protectorat charge une délégation d'aller demander à M. Daladier quelles mesures ont été prises pour la défense de l'Afrique du Nord

Paris, 6 décembre. — La commission de l'Algérie, des colonies et des pays de protectorat s'est élevée unanimement contre les prétentions italiennes

Elle a adopté à l'unanimité une motion adressant à la population tunisienne l'assurance de son affectueuse sollicitude et de la volonté unanime des représentants de la nation de ne pas laisser porter atteinte à l'unité de l'Afrique du Nord dans l'intégrité de son empire.

Sur la proposition de MM. Taittinger et David, la commission a nommé une délégation chargée de demander à M. Daladier, quelles mesures ont été prises pour assurer la défense de l'Afrique du Nord.

Le « Matin » est interdit en Italie

Paris, 6 décembre. — Le « Matin » annonce qu'il est interdit en Italie. On pourrait être particulièrement ému, à Rome, de la phrase suivante parue dans ce journal : « Quant à la Tunisie et à la Corse, elles sont sous le drapeau français et elles y resteront. Pour les en ôter, il faudra un peu plus que des gesticulations. »

L'ENLÈVEMENT DU GÉNÉRAL DE MILLER devant les assises de la Seine

On évoque la piste soviétique

Paris, 6 décembre. — La deuxième audience du procès de la générale Skobline, accusée de complicité dans l'enlèvement du général russe de Miller, commence par la déposition du commissaire divisionnaire Roche, qui n'avait pas terminé lundi soir.

Le témoin dit que les alibis invoqués par Mme Skobline ont été reconnus faux par la suite. A ce moment, le président Delegorgue adjure l'inculpée de dire où se trouve en ce moment le général de Miller, mort au vivant.

Mme Skobline, très comédienne du reste, répond en russe qu'elle ne sait rien et qu'elle souffre injustement.

Le président aborde l'affaire de la camionnette qui partant de Paris à 13 h. serait arrivée au Havre à 15 h. 30, transportant un colis long de 1 m. 10 et haut

(Ph. Fulgur.)

LA PLEVITZKAÏA *dans le box des accusés*

de 60 centimètres et que quatre marins soulevèrent péniblement pour le placer sur le cargo soviétique « Maria Ivanavna » qui attendait au Havre.

Cette camionnette, selon les partisans de la piste soviétique, aurait apporté le corps du général de Miller que le cargo soviétique aurait emporté vers une destination inconnue.

L'ancien inspecteur principal, M. Piguet, pense que cette hypothèse n'est pas sérieuse.

M. Chovineau, ancien commissaire au Havre, aujourd'hui en retraite, raconte qu'il fut alerté par un courtier maritime qui avait vu une caisse de 1 m. 10 sur 60 cms, hissée à bord du Maria Ivanovna ». La camionnette qui avait apporté la caisse portait le chiffre du corps diplomatique.

Un enquêteur au Havre, trop curieux, fut mis à la retraite

Le fils du disparu qui est assis près de la partie civile, répond que son père avait 1 mètre 70.

Me Ribet, avocat de la partie civile, demande à M. Chovineau si il n'eut pas l'impression que le rapport qu'il fit sur le cargo soviétique était genant. M. Chovineau répond que son rapport n'était pas gênant mais anormal. Un contrôleur de la Sûreté vint le voir et lui dit que son rapport était ennuyeux pour lui. M. Chovineau fut alors déplacé et il demanda sa mise à la retraite, qui lui fut accordée. Me Ribet demande à M. Chovineau qui était a ce moment ministre de l'Intérieur. Le témoin répond qu'il pense que c'était M. Dormoy et Me Ribet ajoute qu'il le croit aussi.

Me Ribet déclare ensuite que le 23 septembre 1937, un ancien ministre téléphona à « quelqu'un qui voulait lancer un torpilleur à la poursuite du cargo soviétique » de façon à faire abandonner la piste du Havre.

Le président annonce que l'on entendra jeudi M. Mondanel, directeur des recherches de la Sûreté nationale et l'audience est levée.

LE RÉGENT DE YOUGOSLAVIE SERA AUJOURD'HUI A PARIS

Paris, 6 décembre. — M. G. Bonnet, ministre des Affaires étrangères aura mercredi matin, un entretien avec le prince Paul, régent de Yougoslavie, de passage à Paris à son retour de Londres.

Le prince Paul sera l'hôte à déjeuner du président de la République.

Les prix littéraires

Le prix Femina à M. Félix de Chasournes

Le prix Femina Vie heureuse » a été attribué mardi à l'issue d'un déjeuner au Cercle interallié, par 10 voix après dix tours de scrutin à M. Félix de Chasournes, pour son roman « Caroline ou le départ pour les îles », contre 4 voix à Mme Marie Mauron pour son livre « Le quartier Nortixson ».

M. Paul Nizan obtient le prix Interallié

Le Prix interallié décerne par un jury de journalistes chargés d'assurer le compte rendu du Prix Femina a été attribue, après trois tours de scrutin par 10 voix, à M. Paul Nizan pour son livre, « La conspiration », contre 9 voix à M. Pierre Fredix pour son livre « Souvenir du tir aux hommes. »